

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Canton d'Obernai



Commune de 67140 EICHHOFFEN

2, place de la Mairie
Téléphone 03 88 08 92 41
@dresse : mairie@eichhoffen.fr

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 22 mars 2023**

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de membres du Conseil municipal qui assistent à la séance	11

Date de convocation : 14 mars 2023

Sous la présidence de Madame Evelyne LAVIGNE, Maire.

Etaient présents : M. Cyprien FISCHER, 1^{er} adjoint, M. Pierre NORGAARD, 2^{ème} Adjoint, Mme Estelle ROCHETTE, 3^{ème} Adjointe, M. Francis GEYER, M. Thierry FAEHN, M. Philippe MAURER, M. Pascal PFENNIG, Mme Claudine WALTER GRUHN, M. Philippe HAENSLER, M. Matthieu MEYER.

Absents excusés : Mme Céline BROZAT, Mme Corinne THIERCY, Mme Catherine HUBERT, M. Olivier FUCHS

Madame Evelyne LAVIGNE, Maire, salue l'ensemble des Conseillers municipaux.
Le débat est ouvert, il est 20 h 00. Elle constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice et, que de ce fait, le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

Monsieur Pascal PFENNIG est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

oOo

- 1 Approbation du procès-verbal du 22/02/2023
- 2 Fermage
- 3 Contrat de territoire Centre Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace
- 4 Numérotation des bâtiments rue des Industries

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

2 Fermage

Madame le Maire informe le conseil municipal, que suite à l'annonce de la location des parcelles de vignes :

- a) Section AK – Lieu-dit Heide lot 14 d'une superficie de 50.00 ares = 1 566,82 € ;
- b) Section AN – Lieu-dit Heide lot 49 d'une superficie de 50.00 ares = 1 322,10 € ;

- c) Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 7/8 d'une superficie de 49.00 ares = 1 705,20 € ;
- d) Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 1/2 d'une superficie de 96.00 ares = 2 939,62 € +2,5 % de frais d'enregistrement ;
- e) Section AN – Lieu-dit Heide lot 51 d'une superficie de 52.80 ares = 1 461,30 €.

Madame le Maire rappelle que l'attribution de parcelles communales sous forme de fermage est régie par des textes réglementaires que le Conseil municipal avait déjà appliqués précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a) Section AK – Lieu-dit HEIDE lot 14 d'une superficie de 50.00 ares = 1 566,82 € ;

- o 7 candidatures

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir la candidature de Madame Camille SITTLER, viticultrice domiciliée à Eichhoffen :

DE FIXER le prix du loyer de la manière suivante :

- o Section AK – Lieu-dit HEIDE n°14 d'une superficie de 50.00 ares = 1 566,82 €.

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents y afférents et d'en informer les candidats.

- b) Section AN – Lieu-dit Heide lot 49 d'une superficie de 50.00 ares = 1 322,10 € ;

- o 7 candidatures

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir la candidature de EARL RISS Catherine de Bernarvillé,

DE FIXER le prix du loyer de la manière suivante :

- o Section AN – Lieu-dit Heide lot 49 d'une superficie de 50.00 ares = 1 322,10 €.

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents y afférents et d'en informer les candidats.

- c) Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 7/8 d'une superficie de 49.00 ares = 1 705,20 € ;

- o 7 candidatures

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir la candidature de Madame Camille SITTLER d'Eichhoffen :

DE FIXER le prix du loyer de la manière suivante :

- o Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 7/8 d'une superficie de 49.00 ares = 1 705,20 € ;

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents y afférents et d'en informer les candidats.

- d) Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 1/2 d'une superficie de 96.00 ares = 2 939,62 € + 2,5 % de frais d'enregistrement ;

- o 7 candidatures

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir la candidature de Madame Camille SITTLER d'Eichhoffen :

DE FIXER le prix du loyer de la manière suivante :

Section AK – Lieu-dit Allmendwaldfeld lot 1/2 d'une superficie de 96.00 ares = 2 939,62 € +2,5 % de frais d'enregistrement

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents y afférents et d'en informer les

candidats.

e) Section AN – Lieu-dit Heide lot 51 d'une superficie de 52.80 ares = 1 461,30 €.

- o 4 candidatures

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir la candidature de Monsieur Xavier SIMON, seul candidat à remplir les conditions pour la location de la parcelle de vignes :

DE FIXER le prix du loyer de la manière suivante :

Section AN – Lieu-dit Heide lot 51 d'une superficie de 52.80 ares = 1 461,30 €.

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents y afférents et d'en informer les candidats.

3 Contrat de territoire Centre Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;

- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;

- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

AUTORISE Madame le Maire à signer le Contrat précité,

CHARGE Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

4 Numérotation des bâtiments rue des Industries

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de redéfinir la numérotation rue des Industries, notamment concernant le bâtiment au 8b où se trouve le cabinet comptable et le 8b où réside M. Bonnet.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable pour le numérotage des bâtiments suivants :

- N°6 rue des Industries ne change pas ;
- N°8 rue des Industries ne change pas ;
- N°8 B rue des Industries est attribué aux bâtiments de la SCI du Krantz ;
- Le 8B du cabinet comptable devient le n°10 rue des Industries.

AUTORISE Madame le Maire à informer tous les propriétaires et services de ces changements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance

Pascal PFENNIG



Le Maire

Evelyne LAVIC



